

Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

068-226800019-20160624-CG-2016-3-1-2-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 28/06/2016

Publication : 01/07/2016

Pour le Président du Conseil départemental
et par délégation Ludovic LIONS,
chef du service administratif de l'Assemblée



Conseil départemental Haut-Rhin

Extrait des délibérations du Conseil départemental

N° CG-2016-3-1-2

Séance du vendredi 24 juin 2016

COMPTE ADMINISTRATIF 2015

Présidence de : M. Eric STRAUMANN

PRESENTS :

MM. ADRIAN, BECHT, BIHL, COUCHOT, DELMOND, Mmes DIETRICH, DREXLER, MM. GRAPPE, HABIG, HAGENBACH, JANDER, Mmes JENN, KLINKERT, LUTENBACHER, MARTIN, MEHLEN-VETTER, MILLION, MULLER Betty, ORLANDI, PAGLIARULO, RAPP, M. SCHELLENBERGER, Mme SCHMIDIGER, M. TRIMAILLE, Mme VALLAT, MM. VOGT, WITH.

EXCUSES AVEC PROCURATION :

Mme FUCHS donne procuration à M. BECHT.
Mme GROFF donne procuration à M. WITH.
Mme HELDERLE donne procuration à M. BIHL.
M. HEMEDINGER donne procuration à Mme DIETRICH.
M. MULLER donne procuration à Mme MARTIN.
M. SCHITTLY donne procuration à Mme MILLION.

Le Conseil départemental,

- VU l'article L 3211-1 du Code Général des Collectivités Territoriales relatif aux compétences du Conseil Départemental,
- VU la délibération N° CG-2015-2-1-4 du 19 février 2015 relative au projet de budget primitif 2015,
- VU la délibération N° CG-2015-6-1-7 du 26 juin 2015 relative à l'affectation du résultat cumulé à la clôture de l'exercice 2014,
- VU la délibération N° CG-2015-6-1-8 du 26 juin 2015 relative à la décision modificative N 1 2015,
- VU la délibération N° CG-2015-7-1-3 du 16 octobre 2015 relative à la décision modificative N 2 2015,
- VU la délibération N° CG-2015-8-1-1 du 4 décembre 2015 relative à la décision modificative N 3 2015,
- VU le rapport du Président du Conseil départemental

APRES EN AVOIR DELIBERE

- ☞ arrête le compte administratif 2015, détaillé selon le tableau annexé, qui dégage un excédent global de 31 679 105,26 €, dont 29 430 290,87 € pour le budget principal, 1 059 020,74 € pour le budget annexe de la Cité de l'Enfance et 1 189 793,65 € pour le budget annexe de la Régie départementale de Production d'Energie ;
- ☞ approuve les maquettes du compte administratif 2015 jointes à la présente délibération ;
- ☞ donne acte au Président du Conseil départemental de la communication des données synthétiques prévues par les lois et règlements et constituant l'annexe consolidée de la comptabilité départementale.

LE PRESIDENT



Eric STRAUMANN

Adopté à l'unanimité.

Monsieur le Président du Conseil départemental a quitté la salle de l'Assemblée pendant le vote.